

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-143
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : INSTITUTIONS ET
VIE POLITIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
INTERCOMMUNALITE

**OBJET : AVIS SUR
LE FUTUR
SCHEMA
DEPARTEMENTAL
DE LA
SOLIDARITE
TERRITORIALE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 28 MAI
2024

AFFICHAGE EN DATE
DU : 28 MAI 2024

PUBLICATION DE LA PRESENTE
EN DATE
DU **07 JUIN 2024**

Séance du Conseil Municipal du lundi 3 juin 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine
SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal
BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno
PERLES, Précillia GRANIER, Audrey GAIANI.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne
GUILHEM,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Javier DE LA CASA,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Absents excusés : Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Zohra
KUFEL, Gérard MONDRAGON, Christian WINTERHALTER.

Secrétaire : Audrey GAIANI

Monsieur le Maire indique que, par courrier en date du 5 avril 2024, le Conseil Départemental de l'Aude a transmis pour avis le projet de schéma départemental des solidarités qu'il a élaboré.

Ce schéma a déjà fait l'objet d'un avis circonstancié de la Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois par délibération du 11 avril 2024, avis qu'il est proposé de soutenir par la présente délibération.

En effet, les diagnostics territoriaux présentés mettent en évidence la dynamique de notre territoire.

Le soutien et le renforcement de cette dynamique revêtent un intérêt pour le Département, le travail de la Communauté de Communes, soutenue par la Ville de Castelnaudary, en matière de développement économique, contribuant à la création de plusieurs centaines d'emplois chaque année, et par là-même, à la réduction du nombre de bénéficiaires du RSA.

C'est d'ailleurs à ce titre que la Communauté de Communes a sollicité le Département il y a deux ans, pour expérimenter le cumul RSA / Emploi non plus par secteur, mais sur l'ensemble du bassin de vie, au regard de cette dynamique qui concerne l'ensemble des filières présentes.

En effet, la forte dynamique économique du territoire intercommunal pourrait justifier l'expérimentation de nouvelles méthodes de travail en matière d'insertion professionnelle.

La Ville de Castelnaudary soutient cette initiative qui ne peut être que profitable à tous.

Enfin, le travail mené depuis de nombreuses années par Ville et la Communauté de Communes sur l'attractivité de notre territoire, porte ses fruits et se traduit par un bon niveau de transactions immobilières ce qui a un impact sur le budget départemental, à travers les recettes perçues grâce aux DMTO.

Ainsi, un accompagnement accru du Département permettrait au territoire de renforcer encore cette attractivité et de soutenir la dynamique positive en matière de DMTO comme en matière de taxe d'aménagement.

Ainsi, dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental des solidarités territoriales, la Ville de Castelnaudary, tout comme la Communauté de Communes de Communes, souhaite que le Département marque son ambition de construire, avec notre bassin de vie, une stratégie de solidarité territoriale visant à la soutenir et à participer à son renforcement, ce qui paraît également être dans l'intérêt du conseil Départemental.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

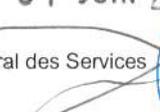
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 03 juin 2024

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le	07 JUIN 2024
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	06 JUIN 2024
Par publication le :	07 JUIN 2024
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
Nicolas NAYRAL	



Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le **07 JUIN 2024**

ID : 011-211100763-20240603-DB2024143-DE

